

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2025

**Date de la convocation** : 30 avril 2025

**Nombre de délégués** : en exercice : 32

- présents : 26

votants : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Mauvières, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

**Présents** : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Marcel BOURGOIN, Stéphane CALARD, Christelle CARTOUX, Christine DEJOIE, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Gylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Marie-Claude PAUTE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Gilles TOUZET.

**Pouvoirs** : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Mathieu MOREAUX à Stéphane CALARD, Jean-Louis TOUZEAU à Jean-Christophe PLANTUREUX.

**Absents / Excusés** : Spike GROËN, Laurence HABIB, Laurent ROULLET, Frédérique VRIGNAT (représentée par Marie Claude PAUTE).

**Membres suppléants présents** : Claude CHANTEMARGUE, Christophe SCHAUER.

**Absents / Excusés** : Jean-Paul BUGEAUD, Stéphanie FIRMIN, Catherine HUBERT.

### Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 ;
3. Révision libre des attributions de compensation ;
4. Vote de l'attribution de compensation 2025 ;
5. Nouveau règlement intérieur de la fourrière animale ;
6. Questions et informations diverses.

### Modifications de l'ordre du jour :

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Intervention de M. Sofiane BENHALIMA, BGE Berry-Touraine, pour la présentation d'un poste de Conseiller Numérique.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

**1. Secrétaire de séance** : Jacqueline LAROCHE.

**Voté à l'unanimité.**

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025**

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 à Lignac est **approuvé à l'unanimité.**

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Christelle CARTOUX, nouveau maire de Bonneuil.

### **PS01 – Intervention de M. Sofiane BENHALIMA, BGE Berry-Touraine, pour la présentation d'un poste de Conseiller Numérique**

Présentation d'une proposition de mise à disposition d'un Conseiller Numérique par M. Sofiane BENHALIMA.

Dispositif :

- Accompagnement des personnes environ 700 à 1000 par an
- Création d'évènement sur 3 ans
- Bus numérique
- Certification PIX
- Communication CDC (site internet, page Facebook, application Intra-muros)
- Appui au niveau d'Orange pour le passage à la fibre
- Vigilance IA et cyber
- Aide au passage à Windows 11
- Animation d'atelier dans les communes avec prêt d'ordinateur mais il est conseillé d'amener le sien
- Vente d'ordinateur recyclé : 70 € le PC catégorie C – 90 € le PC catégorie B et 150 € le PC Pro

Le Conseiller Numérique est encadré par la BGE Berry-Touraine et dédié à la CDC 35 heures par semaine. Convention avec la BGE pour un montant annuel, à partir de la date de signature, de 20 000 €.

Inauguration du van « Les Passerelles du Numérique » le 22 mai 2025 à partir de 9h30 sur la Place du Marché de Saint-Benoît-du-Sault.

Van sur deux Communautés de Communes. Complémentaire de la Rur@linette (espace labélisé France Service) et non concurrent.

Accueil du Conseiller Numérique dans les locaux de la CDC au moins un jour par semaine et sera consacré à la communication.

Ateliers dans les communes

Intervention dans les écoles

Il est difficile de motiver les gens sur les ateliers alors que les besoins sont là.

Accord de principe. Réunion de la commission « communication et numérique » nécessaire pour étudier la convention et vote au prochain conseil. La convention peut commencer dès l'accord.

### **3. Révision libre des attributions de compensation**

L'attribution de compensation, définie au V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, est un flux financier entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) et ses communes membres.

Elle vise à assurer la neutralité financière des transferts de compétence entre une commune et son intercommunalité. Le montant de l'attribution de compensation initial est composé de la somme de produits de fiscalité professionnelle perçus par l'EPCI sur le territoire auquel est soustrait le montant des charges transférées tel qu'évalué par la commission locale d'évaluation de charges transférées (CLECT). Ce montant est fixe et reconduit chaque année.

Toutefois, à chaque transfert de charges, la CLECT en évalue le coût afin que l'EPCI puisse réviser le niveau de l'attribution de compensation de chacune de ses communes membres. Le législateur a prévu plusieurs possibilités de révision du montant de l'attribution de compensation. Parmi elles, figure la révision libre qui peut s'opérer à tout moment.

**Voté à l'unanimité.**

### **4. Vote de l'attribution de compensation 2025**

Présentation du tableau des charges transférées et des attributions de compensation par communes avec en mémoire les AC de 2013 et 2022.

Était joint au dossier le tableau de la fiscalité 2012.

FNGIR intégré au moment de la fixation de l'attribution de compensation (fusion).

C'est le législateur qui a décidé de fixer les ressources.

Les montants peuvent baisser sur les taxes de la CDC. Varie de 15% environ mais cela n'est pas le cas.

- Quelle est la définition de la base ?
- Comment est défini le FNGIR ?

Sans texte de loi ce n'est pas une personne qui peut dire on ne peut pas.

**Point ajourné.**

Avec une demande écrite au niveau de la Préfecture.

Réponse avant le prochain conseil communautaire.

L'attribution de compensation ne doit pas être votée par les communes !

« Il est dommage que la CDC s'engraisse et que les communes tirent la langue. Il n'y a pas d'esprit communautaire. »

## **20h53 – Départ de Marie-Claude PAUTE**

### **5. Nouveau règlement intérieur de la fourrière animale**

Un règlement intérieur de la fourrière animale avait été mis en place en décembre 2023, après plusieurs mois de fonctionnement il s'avère que celui-ci n'est pas adapté à certaines situations que la fourrière a pu rencontrer.

Présentation du nouveau règlement intérieur. Toutes les demandes ont été prise en compte.

En l'absence de Frédérique VRIGNAT, il n'a pas été décidé des frais annexes comme l'euthanasie et le supplément « dangerosité »

**Voté à 27 voix pour et une abstention.**

Gilbert PIPEREAU fait lecture d'un mail d'un administré de la commune de Prissac, concernant la campagne des chats errants.

Philippe GOURLAY dit que cet administré envoie régulièrement des mails à la CDC sur divers sujets comme la voirie et la communication. Il ajoute également qu'il ne souhaite pas y répondre.

Gilles TOUZET dit que lui répond par écrit personnellement à cet administré pour ne pas « embêter » son personnel.

### **6. Questions et informations diverses**

#### **► Voirie**

Dépassement de l'enveloppe d'environ 50 000 €

Dû au début des travaux que fin octobre – au problème de personnel de l'entreprise – au changement de matériaux : enrobé à chaud de 80kg à 100kg

Calage toujours pas réalisé

Prochain marché avec pénalité

2024 : Chalais, Bélâbre, Lignac, Saint-Hilaire, Chaillac = faire un choix

Par priorité : Lignac et Bélâbre + calage

Ce n'est pas à l' élu de suivre les travaux exclusivement

#### **► PLUi**

Les élus ont été informés le 6 mars 2023

A la demande de qui les corridors écologiques ont été fixés ?

Les zones A et N et corridors écologiques vont être revus

Les communes doivent faire = les maires si opposent

La légende ne correspond pas

La DDT ne reviendra pas sur les surfaces constructibles

Le Bureau d'Etudes doit s'expliquer, une nouvelle rencontre doit être fixée !

#### **► PNR**

Réunion avec les agriculteurs le 2 juin 2025 à 19h00 à Roussines. Les maires se sont engagés à convoquer leurs agriculteurs.

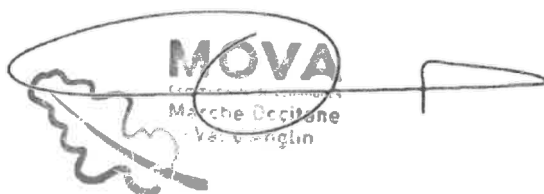
#### **► Informations**

- Nathalie LAURENCIER interroge sur la mise en place du RGPD

- Emploi et Compétence en Brenne est une démarche de Gestion Prévisionnelle Emploi Compétence Territoriale (GPECT) que porte le PNR de la Brenne depuis deux ans et dont l'animation est confiée à la Maison Familiale Rurale de la Brenne  
Accord de principe à l'unanimité = 3 500 €
- Recrutement d'un directeur à envisager

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h05

Le Président, Philippe GOURLAY



La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.